

Avermes, le 1^{er} juillet 2025

DECISION

N°04/2025

Le Maire de la Commune d'Avermes (Allier),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122.22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2023, portant délégation de pouvoir au Maire,

Considérant la demande de Mme Adeline CHATILLON et M. Olivier RELIN de prendre location d'un logement à usage d'habitation appartement à la commune.

DECIDE

Article 1

Une maison individuelle de 120m², de type 4, sis 3 place Claude WORMSER 03000 Avermes, composée d'un séjour, d'une cuisine, un débarras, de toilettes au rez-de-chaussée, à l'étage, trois chambres, salle de bain et toilettes. Loué a titre exceptionnel et transitoire.

Article

Le bail est consenti et accepté pour une durée de six ans renouvelables et qui commencera à courir à compter du 1^{er} juillet 2025, pour un loyer mensuel de sept cent euros. Le preneur s'acquittera également de toutes les autres charges réglementaires.

Article 3

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Le Maire,
Signé
Jean-Luc ALBOUY